



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 674-3**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 674-3 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019. Le règlement a pour objet d'apporter des corrections concernant la dénomination de certains responsables budgétaires.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 mai 2019.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier